

**COMPTE RENDU PREPARATOIRE de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 12 avril 2021 à 18h00**

Secrétaire de séance : Albane GESLIN

Présents (9) : Claude BAUDOIN, Chantal CONNOCHIE, Albane GESLIN, Hervé JACQUIER, Adrien MAZZINI, Pierre MEUNIER, Mathilde LOISEAU (visio), Fabien REY, Wilfried TISSOT

Absents excusés (1) : Elisabeth BRAURE

Absents (1) :

Pouvoirs (1) : Elisabeth BRAURE à Chantal CONNOCHIE ; Mathilde LOISEAU à Fabien REY (à partir de 20h15)

1. APPROBATION du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2021

Le procès verbal est approuvé à la majorité des présent.e.s et représenté.e.s (9) ; une abstention

2. DÉLIBÉRATIONS

DCM22 – Taux d'imposition 2021

Conformément à l'article 1636 B du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution foncière des entreprises.

Les bases d'imposition prévisionnelles sont déterminées par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Monsieur le Maire propose les taux 2021 suivants :

- Taxe foncière (bâti-part communale) 24,52 %
- Taxe foncière (bâti-part départementale) 11.03 %

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

- Taxe foncière (non bâti) 152,87%

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les taux d'imposition appliqués à l'exercice 2021 comme ci-dessus présentés
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de ces décisions.

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

Observations faites par W. TISSOT : en comparaison des taux d'imposition des autres communes (moyenne nationale), SPE73 se trouve plutôt dans la fourchette haute ; aussi est-il proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année par rapport à 2020.

Au regard des dépenses de la commune, il n'est pas envisageable de diminuer significativement ces taux, ce d'autant qu'il n'y a plus de marge de manœuvre sur la taxe d'habitation (sachant qu'à partir de 2023, il sera possible de moduler le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires).

DCM23 – Compte de gestion 2020

Le compte réalisé par le trésorier public est soumis à l'approbation du conseil municipal.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM24 – Compte administratif 2020

Compte des sections de fonctionnement et d'investissement réalisé par les services de la mairie.

Wilfried TISSOT projette divers graphiques présentant le compte administratif.

- Entre 2019 et 2020, légère diminution des dépenses de fonctionnement (-1%) et augmentation des recettes de fonctionnement (+22%, résultant notamment d'une augmentation de diverses)
- Entre 2019 et 2020, en investissement, une légère augmentation des dépenses (+4%) ; mais il y a eu une forte réduction des recettes d'investissement (-48%) ; le reste à réaliser est important (98 606,62 €)
- Encours de la dette en 2020 : 246 000 € ; il sera d'approximativement 125 000€ en 2021
 - L'objectif, en 2022, est de passer en dessous de 100 000 € d'endettement, ce qui implique de ne pas réaliser d'importants investissements.

Wilfried TISSOT quitte la salle avant que les autres membres du Conseil municipal ne votent

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM25 – Affectation des résultats 2020

- Résultat de l'exercice de fonctionnement : 366 141,19 €
- Solde d'exécution d'investissement : -169 648,59 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : -95 844,62 €
- Besoin de financement : -265 493,21€

Ce « besoin de financement » est la somme des deux soldes précédents, et le report proposé est la différence entre le résultat de l'exercice de fonctionnement et ce besoin.

- Wilfried TISSOT propose le report au budget 2021 du montant de 100 647,98 €

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM26 – Budget principal 2021

Budget global : 1 805 648,66 €, dont

- 857 620,30 € de fonctionnement
- 948 028,36 € d'investissements
- L'idée générale qui a guidé la réalisation du budget a été de conserver un excédent (entre 85 000€ et 100 000€) permettant un certain autofinancement d'investissement.

- Il est également envisagé d'augmenter la masse salariale d'environ 15 000 € (soit +5%), résultant de l'augmentation de la charge de travail des agents administratifs ; il s'agirait soit d'augmenter la quotité de temps de travail d'une des secrétaires, soit de compenser des départs en vacances par l'embauche de personnels intérimaires – personnels du Centre de gestion –, de stagiaires ou d'apprentis.
 - Claude BAUDOIN suggère que l'on aille au-delà de 15 000 € pour l'augmentation de la charge salariale pour l'année 2021 (et réduire par la suite).
 - Wilfried TISSOT souligne cependant que 15 000€ seraient suffisants en 2021, mais que ces soutiens envisagés perdureraient sur 2022 si nécessaire.
 - Ces hypothèses seront présentées précisément lors d'un prochain CM et soumises à délibération.
- Le versement de l'assurance pour l'incendie de La Poste – dont on ne connaît pas encore le montant – n'a pas été inscrit au budget, mais serait conservé en autofinancement (pour procéder à la réhabilitation de l'ancienne école).
- Wilfried TISSOT rappelle également
 - que le budget est orienté vers la nécessité de maintenir un taux d'endettement limité pour l'année 2021 ce qui implique de ne pas lancer de travaux supplémentaires en plus de la traversée du bourg.
 - la nécessité d'aller systématiquement chercher des subventions pour soutenir le financement des projets.

Wilfried TISSOT quitte la salle avant que les autres membres du Conseil municipal ne votent

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM27 – AADEC : convention de gestion des salles Hermesende

Chantal CONNOCHIE présente le contexte de rédaction de cette convention et remercie Christophe ERROUET de son aide.

Le secrétariat de la commune sera désormais déchargé de la gestion de la maison Hermesende.

Mathilde LOISEAU quitte la réunion à 20h15 après avoir donné procuration à Fabien REY.

Quelques modifications de la convention sont proposées car elles ont pour but de ne traiter que des relations entre l'AADEC et la Mairie de SAINT PIERRE D'ENTREMONT Savoie autour de l'objet de la convention.

La convention telle que modifiée est adoptée par le CM et sera soumise à la signature des représentants de la commune et de l'AADEC

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

3. SUJETS TRAITÉS / INFORMATION

○ TOUR DES COMMISSIONS

- Claude BAUDOIN fait un point sur les importantes évolutions du site internet de la mairie et les besoins en termes de communication, notamment pour toucher les personnes qui n'utilisent pas internet pour accéder à l'information municipale.
- Fabien REY présente les activités menées dans le cadre de la commission urbanisme.

- Il a transmis à la CCCC, dans les délais impartis, une liste relative aux principales erreurs ou incohérences constatées dans le PLUI en vue de la révision de celui-ci.
- Wilfried TISSOT rappelle qu'il est possible que la pente de toit puisse être inférieure à celle exigée par le PLUI si des panneaux solaires y sont posés.
- Fabien REY va faire la DP pour la traversée du bourg pour transmission à l'ABF.
- Adrien MAZZINI a demandé deux devis comparatifs pour l'appel à projet numérique de l'école.
- Wilfried TISSOT revient sur la venue de France 2 à la cantine de l'école (pour la présentation des circuits courts d'approvisionnement et de la sensibilisation des élèves à l'alimentation bio) → le documentaire sera diffusé dans le cadre de l'émission « 13h15 » le samedi 22 mai (date prévisionnelle)
- Pierre MEUNIER a participé à l'assemblée du SIAEP relative au budget 2021 ; le projet de reprise de la compétence eau par la CCCC n'a pas du tout été évoqué.
- Concernant l'assainissement des Curiés, une évaluation a été faite : plus de 60 000 € ; mais il faudrait des études techniques complémentaires, sachant que le schéma directeur ne prend pas en compte ce genre de petits assainissements semi-collectifs. Il reste le problème de la dissolution en sortie de fosse. Le débit du cours d'eau doit être 20 fois supérieur à la quantité à dissoudre.
- Chantal CONNOCHIE précise que la vaccination est quasi achevée pour les 48 personnes de plus de 70 ans de la commune.
- Quant au projet de micro-crèche, un calendrier a été établi par SPE73, l'AADEC et la CCCC ; l'AADEC se chargera de contacter les familles afin d'obtenir des engagements ; prochaine réunion le 6 mai, invitant les familles souhaitant recourir aux services de la crèche. Pour ce qui est du local, il semblerait que la solution la plus adéquate serait de déménager la bibliothèque de l'école (SPE 38 propose que ce soit, peut-être temporairement, au rez-de-chaussée de l'ancienne école d'Isère) pour occuper le lieu. Il a été question de mutualiser la restauration de l'école (pour le centre de loisirs et la crèche, notamment pendant les vacances scolaires) ; mais cela va générer un surcoût de gestion de la cantine, qu'il faudra évaluer pour mesurer la faisabilité du projet. Le 19 mai à 9h – si les conditions sanitaires le permettent -- une réunion sera organisée entre les élus des SPE, l'AADEC, la CCCC, et seront invités des représentants de la CAF et de la PMI.
- Hervé JACQUIER présente l'avancée des travaux de la traversée du bourg, notamment une réunion qui aura lieu le 22 avril à 19h30 avec les habitants concernés directement par ces travaux.
- Concernant les travaux du camping, il a été convenu un report en 2022.
- Sur la mobilité, Wilfried TISSOT rappelle que la CCCC a décidé de ne pas prendre la compétence ; de ce fait, elle incombe à la Région. Mais la CCCC signe avec le Région une convention de délégation de compétence pour permettre à la CCCC de faire émerger des projets de petite mobilité.

○ **PERSONNEL**

- Cantine : renouvellement du contrat et convention avec Saint Pierre d'Entremont Isère

La révision de la convention doit être envisagée, afin de ne pas la reconduire à l'identique au mois de juin. Cela nécessite de reprendre contact avec SPE38 ; Chantal CONNOCHIE, Hervé JACQUIER et Adrien MAZZINI vont se charger de ce dossier.

- Recrutement agent technique et administratif en renfort pour la période estivale

Pour la partie administrative, il est envisageable de faire appel à un intérimaire du Centre de gestion.

Un agent technique en renfort sera recruté pour les espaces verts au cours de l'été.

Ces points seront soumis à délibérations ultérieures.

○ **DOSSIERS EN COURS : SINISTRE LA POSTE ET LA TRAVERSEE DU BOURG**

L'installation de La Poste dans la salle de réunion de la mairie est en cours de finalisation (ouverture le 3 mai).

Pierre MEUNIER s'est engagé dans un chiffrage du montant de l'indemnité que l'on pourrait solliciter de La Poste pour l'occupation de la mairie.

Le rapport sur la recherche complémentaire d'amiante devrait être transmis le 14 avril. Une proposition d'indemnité devrait ensuite nous être transmise rapidement par la société d'assurance.

La séance est levée à 23h00

-----&-----

***La prochaine séance du conseil municipal
aura lieu le lundi 17 mai 2021 à 18h00***